



Bonne pratique

L'Organisation du travail dans les classes d'éducation inclusive de l'école primaire N°330 de Varsovie

Tronc du module /E

1/ Cadre

L'école primaire N°330 avec classes d'éducation inclusive est une école publique d'Etat. Son offre pédagogique est unique puisqu'elle regroupe plusieurs types de classes : classes ordinaires, sections sportives, classes inclusivesⁱ et classes d'éducation spécialesⁱⁱ.

La situation habituelle est que nous avons des écoles publiques générales ou des écoles publiques avec des classes d'éducation inclusive. Cependant, la création de classes d'éducation spéciale dans les écoles publiques générales en Pologne se fait très rarement. En outre, l'éducation inclusive est mise en œuvre dans les classes d'enseignement général, c'est pourquoi nous pouvons dire que les élèves handicapés apprennent dans tous les types de classes dans notre école.

2/ Historique

Au cours de l'année scolaire 2016/2017, l'école a accueilli 82 élèves (sur un total de 686) qui avaient officiellement besoins éducatifs particuliers, ce qui représente environ 12% du nombre total d'élèves dans l'école. Le nombre d'élèves handicapés est en constante augmentation.

Ci-dessous, un récapitulatif des types de handicaps des élèves dont nous nous sommes occupés :

- 10 élèves handicapés moteurs, y compris l'aphasie,
- 19 élèves avec le syndrome d'Asperger,
- 24 élèves autistes,
- 1 avec une déficience visuelle,
- 1 avec une déficience auditive,
- 10 élèves à risque d'exclusion sociales,
- 3 élèves avec un handicap intellectuel léger,
- 15 élèves avec plusieurs handicaps (le plus fréquemment : handicap intellectuel combiné avec de l'autisme ou des handicaps moteurs).

L'école compte 39 classes : 17 classes générales pour 395 élèves, 12 classes d'éducation inclusive pour 201 élèves, 7 classes spéciales pour 19 élèves et 3 classes sportives pour 71 élèves.

Voici une liste des élèves handicapés avec le type de classe où ils ont étudié :

- classe sportive : 1 élève Asperger



- classe à besoins éducatifs particuliers : 19 élèves (13 avec plusieurs handicaps, 3 autistes)
- classe générale : 9 élèves (2 handicapés moteurs, 2 Asperger, 4 autistes, 1 élève avec des risques d'exclusion sociale),
- classe d'éducation inclusive : 53 élèves (8 handicapés moteurs, 16 Asperger, 13 autistes, 1 élève avec une déficience visuelle, 1 élève avec une déficience auditive, 9 élèves avec des risques d'exclusion sociale, 3 élèves avec un handicap intellectuel léger, 2 élèves avec plusieurs handicaps).

3/ Objectifs

Sur la base de l'expérience de notre école, nous pouvons dire que la solution que nous appliquons, c'est-à-dire une combinaison de 4 types de classes différentes, offre la possibilité de mettre en œuvre une éducation inclusive dans une perspective à long terme.

4/ Contraintes

Bien que la solution proposée soit approuvée par la législation polonaise, elle n'est pas appliquée à grande échelle dans le cadre de l'éducation inclusive et de l'enseignement spécialisé dans les écoles publiques.

Les principaux obstacles à l'application de la solution proposée sont le financement limité des écoles et le manque de volonté de la direction de l'école pour mettre en œuvre cette solution. En matière de pédagogie, une approche basée sur la ségrégation est toujours présente, notamment en ce qui concerne les personnes présentant des handicaps ou des déficiences plus sévères.

5/ Perspectives pour l'avenir

Cette solution ne nécessite aucun changement de législation. Elle exige un niveau de fonctionnement stable, un personnel enseignant bien formé et motivé et une ouverture d'esprit de l'équipe de direction et des autorités. Nous pensons que cette solution peut constituer une façon intéressante et sûre d'inclure progressivement les enfants handicapés à l'enseignement dispensé dans les classes générales. Un exemple de notre pratique : un élève autiste qui n'était pas prêt à commencer ses études dans une grande classe d'éducation générale s'est préparé pendant quelques années dans une classe à besoins éducatifs particuliers. Cela signifie qu'un passage en douceur entre les classes spéciales et générales est possible. Si l'élève avait appris dans une école spéciale, ses chances de rejoindre une école ordinaire auraient été bien moindres.

ⁱ Dans une classe inclusive de l'école publique, le nombre d'élèves doit être compris entre 15 et 20, dont 3 à 5 enfants handicapés. Les **écoles d'éducation inclusive** et les **écoles publiques qui comportent des classes d'inclusion** emploient, en plus, des enseignants qui sont formés à l'enseignement spécialisé, ainsi que des spécialistes qui réalisent des cours de soutien. De plus, dans les cas qui le justifient, ces écoles ont également la possibilité de recruter un **aide enseignant**.

ⁱⁱ **Les classes spéciales** dans les écoles publiques polonaises sont principalement conçues pour les élèves autistes qui étudient en groupes de 2 à 4 élèves. Dans ces conditions, on ne peut donc pas parler d'une inclusion totale mais d'une inclusion dans un établissement d'enseignement public.